

# fenêtres sur cours pas de calais

**Journal Départemental du SNUipp-FSU**  
**Syndicat majoritaire de la profession**  
**Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique**

SNUipp Pas de Calais  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Edito

Date de dépôt : 16/03/20

Date limite de distribution : 20/03/20

## Sommaire

### Edito

(p. 1)

### Affiche à accrocher en salle des maîtres

(p. 2 à 4)

### Communiqué intersyndical

(p. 4)

## EN GREVE LE 31 MARS !!! Ensemble contre la réforme des retraites !!!

### Journée interprofessionnelle de mobilisation !

Le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution alors qu'il dispose de la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. C'est une drôle de manière d'éviter le débat démocratique et de mettre un voile sur le rejet exprimé par des millions de citoyens et de citoyennes depuis plus de trois mois, contre la mise en place d'un système de retraites à points.

Une décision qui renforce la détermination du SNUipp et de la FSU à poursuivre la mobilisation pour faire du 31 mars une journée d'action interprofessionnelle massive, dans l'unité la plus large.

## Manifestation mardi 31 mars

## 14h30 Porte de Paris à Lille



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur  
Co-secrétaires Départementaux  
du SNUipp-FSU 62

 **SNUipp**  
**FSU**  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

 **F.S.U.**

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Mars 2020

# Prêt-e's à tout perdre?

## CONCRÈTEMENT

Carrière « normale »  
PE au 7<sup>ème</sup> échelon de la Hors-Classe

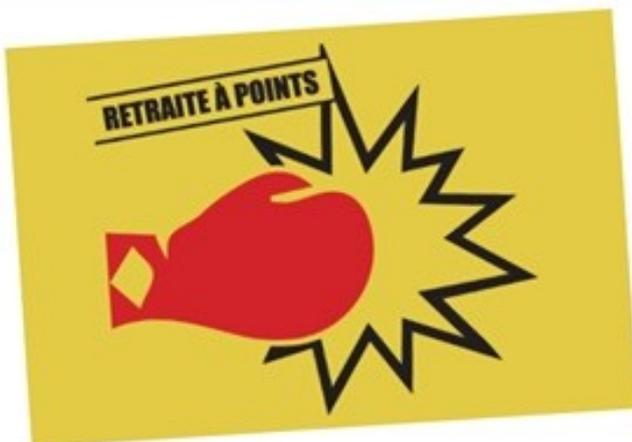
Système actuel		Système par points	
64 ans 172 T	2 623 €	64 ans	1 643 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans	1 513 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans	1 387 €

Carrière « rapide »  
PE au 4<sup>ème</sup> échelon de la Classe Exceptionnelle

Système actuel		Système par points	
64 ans 172 T	2 639 €	64 ans	1 713 €
63 ans 168 T	2 449 €	63 ans	1 578 €
62 ans 164 T	2 264 €	62 ans	1 449 €

En net, mensuel

 **SNUipp**  
FSU  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



### RETRAITE À POINTS...

**POINT CHAUD !  
POINT DE NON RETOUR !  
POINT DE COMPROMIS !  
NON ! UN POINT C'EST TOUT !**



**LA RETRAITE, ON LA VEUT MEILLEURE,  
UN POINT C'EST TOUT !**

 **F.S.U.**

ENGAGÉ-E

# La retraite, on la veut meilleure !

... Affiche à accrocher en salle des maîtres

## Les retraites au 49-3 !

Le SNUipp et la FSU s'indignent de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis plus de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis-à-vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social. Cela ne fait que renforcer la détermination du SNUipp et de la FSU à continuer leur combat contre cette loi injuste.

Le SNUipp et la FSU appellent l'ensemble des collègues, des retraité-es, des jeunes, des privé-es d'emploi, à se rassembler le 31 mars dans l'unité la plus large !

## TOUTES ET TOUS EN GREVE EN MANIFESTATION

**MARDI 31 MARS 2020**

TOUTES LES INFOS SUR [62.SNUIPP.FR](http://62.SNUIPP.FR)

Pour être en grève le mardi 31 mars, les personnels chargés de classe devront déposer leur déclaration d'intention avant le samedi 28 mars à minuit. Une démarche qu'on peut effectuer dès maintenant en envoyant la déclaration par mail à l'IEN via la messagerie académique.

Les AESH et les PE exerçant en SEGPA / EREA ne sont pas concerné-es par la déclaration d'intention de faire grève. Ces collègues peuvent donc faire grève le 31 mars sans prévenir l'administration au préalable.



# Réforme des retraites

... Toutes et tous concerné-es !

**Une seule réponse s'impose, la mobilisation !**



Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, UNL) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

**Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.**

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

**C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.**

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement.

Elles appellent à multiplier partout localement des rassemblements dès lundi 2 mars, et à organiser des manifestations devant les préfectures et sous-préfectures le mardi 3 mars, y compris par le recours à la grève, au moment de ce passage en force au parlement, afin de signifier massivement avec force le rejet de ce texte.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute.

**Elles poursuivent et amplifient, dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi ainsi que les suites si nécessaire.**

Montreuil le 2 mars 2020

